

Prévention de la santé: vers un référendum

L'Union suisse des arts et métiers (USAM) et l'Alliance de l'économie pour une politique de prévention modérée (AEPM) ne veulent pas du projet de loi sur la prévention de la santé du Conseil fédéral. Les deux organisations envisagent de lancer un référendum. Après la décision du Conseil fédéral de soumettre son projet aux Chambres, l'USAM et l'AEPM ont répété leur position: Il n'est pas nécessaire d'enlever la liberté de l'économie et de la population au travers d'actions générales, écrivent-elles. Et de préconiser la mise sur pied de mesures «ciblées et efficaces».

De son côté, l'alliance «Santé publique suisse» salue cette décision. Elle y voit un geste en faveur d'une politique de la santé qui multiple les encouragements à la prévention. — (ats)

La régulation décomplexée

FINMA. Le Conseil fédéral approuve les objectifs de l'autorité de surveillance fondés sur une réduction des risques d'ici 2012.

EDGAR BLOCH

Si une stratégie ne sera jamais la panacée pour éviter de retomber dans des crises, tout le monde espère que la Finma a retenu les leçons des dérives d'UBS. Après la reconnaissance de ses erreurs à mi-septembre qui entraîne dès jeudi sa réorganisation en quatre divisions (Banques, Assurances, Marchés et Services stratégiques centraux), l'Autorité de surveillance des marchés financiers a obtenu hier le feu vert du Conseil fédéral, qui a approuvé ses objectifs jusqu'en 2012.

Au nombre de sept, ceux-ci devront être mis en œuvre dans les trois ans par le biais d'initiatives et de projets concrets. Ils visent à améliorer la protection des clients, le fondement principal de la

Finma consistant à défendre les intérêts des créanciers, des investisseurs et des assurés.

La réduction des risques systémiques et de la complexité est le premier objectif visé. Le rôle crucial «des grands établissements complexes à l'intérieur du système bancaire, - traduisez UBS et Credit Suisse, - et les dommages qu'ils peuvent potentiellement causer doivent être limités.» Afin d'améliorer leur résistance en cas de crise, il faut qu'ils remplissent des exigences prudentielles accrues, notamment en ce qui concerne la gouvernance, la gestion et le contrôle des risques (politique de rémunération comprise), l'organisation, les fonds propres, les liquidités et la transparence vis-à-vis de la Finma et de la BNS ainsi qu'à travers le marché. Lors de la survenance d'une crise, il doit

être possible de réduire rapidement les positions à risque et d'organiser la scission ainsi que la vente de pôles d'activités entiers.

La meilleure protection de la clientèle, des créanciers, des investisseurs et des assurés constitue le second objectif de la Finma. A cet effet, celle-ci renforcera la surveillance axée sur les risques dans le domaine des placements collectifs et des capitaux. Elle milite également en faveur d'obligations de diligence, de publicité et d'information appropriées pour la distribution de produits financiers. La Finma entend élaborer les bases pour exiger des indications sur le profil de risque des produits respectifs.

Le resserrement et l'optimisation de la réglementation constitue le troisième axe de travail de l'autorité de contrôle. Sa simplification et son uni-

formisation orientées en vue d'une surveillance intégrée nécessitent une mise en œuvre selon les standards internationaux. Consciente de la valeur, mais aussi assure-t-elle, des limites de l'autorégulation et de l'autorégulation déléguée, «la Finma met en place un cadre étatique stable pour celles-ci.» Même si «elle ne réglemente qu'en cas de besoin suffisamment avéré et d'indications laissant conclure à une défaillance du marché.»

Par ailleurs, l'efficacité et de l'efficience de la surveillance est appelé à s'accroître. Ce quatrième point passe par un élargissement des compétences et du réseau de la Finma en vue du recensement et de détection précoce des risques économiques, politiques, juridiques et démographiques qui influent sur l'activité des établissements soumis

à surveillance. Démunie et devant compter essentiellement sur les compétences macro-économiques de la BNS lors de la recapitalisation d'UBS, l'autorité de surveillance en tire de judicieuses conséquences. En cinquième lieu, la Finma va mettre en place une surveillance des marchés adéquate, en renforçant sa fonction d'autorité de surveillance des bourses. Elle va observer les modifications structurelles, intervenant sur les places de négoce et les innovations en matière de produits et de pratiques commerciales. Elle veut, en sixième place, resserrer sa collaboration avec les autorités de surveillance internationales. Enfin, elle va veiller à se renforcer en tant qu'autorité, même si à moyen terme ses effectifs ne devraient pas excéder 400 collaborateurs. ■

Budget 09: rallonge de 432 millions de francs

C'est le second supplément demandé par HR Merz. En même temps, la dette fédérale est en net recul.

PIERRE PAUCHARD
BERNE



H-R MERZ. Il demande un second supplément de 432 millions.

Hans-Rudolf Merz avait enregistré, avec son budget 2009, un dernier exercice marqué par un excédent de recettes. Depuis, comme on met une rallonge à un habit, le Conseil fédéral octroie des rablots. Il a ainsi approuvé hier un second supplément à ce budget. Il va soumettre au Parlement 38 demandes de crédits supplémentaires, pour un montant total de 432 millions de francs. Auparavant, il y avait eu un premier complément de 144 millions. Ces deux rallonges entraînent, compte tenu des compensations annoncées, une augmentation correspondant à 0,9% des dépenses totales inscrites au budget. Ce total des suppléments se situe légèrement en dessus de la moyenne de ces dernières années. A noter que les mesures prévues pour le 2e train conjoncturel (710 millions) ne sont pas comptées dans ce total.

Dans ce supplément, il a trois grands blocs. D'abord, l'AVS et l'AI. Le financement de la participation de la Confédération aux prestations complémentaires de ces deux assurances requiert 152 millions supplémentaires. Ce surplus est dû à la nouvelle estimation de la participation fédérale pour les deux dernières années et à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière. Ensuite, l'asile. Pour cette année, on s'attend désormais à 17.500 demandes d'asile, alors que les prévisions budgétaires étaient fondées sur un chiffre de 10.000. Il en résulte un nouveau crédit de 107 millions. Le Département des finances estime «qu'une telle augmentation des demandes n'était pas prévisible». Enfin, la grippe H1N1. La lutte contre cette menace nécessite quatre crédits supplémentaires d'un montant total de 97 millions. Il s'agit d'acheter le vaccin destiné

à protéger la population, d'accroître les stocks d'urgence de la Confédération en médicaments (Tamiflu) et de préparer un éventuel appui de l'armée à la lutte contre la pandémie.

Une bonne nouvelle compense ce surcroît de dépenses. La dette fédérale est en net recul. Elle vient de diminuer pour atteindre 119 milliards de francs. Et un nouveau recul de 2 milliards devrait encore être enregistré en cette fin d'année grâce à la vente de l'emprunt à conversion obligatoire d'UBS. Faisons les comptes et saluons les mérites du frein à l'endettement. En 2005, la dette atteignait 130,4 milliards. Elle a donc reculé, en cinq ans, de quelque 13 milliards. Et le taux d'endettement, soit la valeur de la dette brute exprimée en % du PIB, de l'ensemble des collectivités publiques suisses se monte à 40%. En comparaison, le déficit de l'Etat français atteindra cette année 140 milliards d'euros, soit 74% du PIB. C'est ce qu'a annoncé hier le premier ministre François Fillon. Selon le scénario retenu par le gouvernement, le déficit public français grimpera à 8,2% du PIB cette année et à 8,5% en 2010. Ils sont donc loin les critères de Maastricht. La limite théoriquement fixée par Bruxelles pour les Etats membres se situait à 3% du PIB. ■

LE TAUX D'ENDETTEMENT SUISSE MONTE À 40% DU PIB. EN COMPARAISON, LE DÉFICIT PUBLIC DE L'ÉTAT FRANÇAIS VA ATTEINDRE 74% DU PIB.

Tips for American Expatriates

Good advice for Swiss residents can be very harmful for a US citizen who lives in Switzerland. Contribution from Jonathan Lachowitz.

«Make sure your Swiss asset manager understands your US tax obligations. Don't make a pension buy-back to reduce Swiss taxes while increasing your US taxes», etc. These tips have been given by an American expert living in Switzerland, Jonathan Lachowitz, with an MBA from New York University's Stern School of Business. Jonathan is a Certified Financial Planner professional (CFP in Switzerland and the USA) and he has been living in the Western part of Switzerland for almost fifteen years. Jonathan founded White Lighthouse Investment Management in Lausanne in 2006 and he provides comprehensive financial planning and investment management services to selected clients based on long-term relationships.

«I want clients to get an education by working with me, something they can use when working with other professionals, claims Lachowitz, who advises clients to have accounts in their own name with their investment advisors having only a limited power of attorney. «It is not only helping people to save and invest, sometimes clients need to feel comfortable spending their own money or discussing money matters with their spouse or their children.» Lachowitz loves to read books on finance and investing and often recommends books to his clients. It's worth opening «The financially intelligent parent» (by Eileen & Jon Gallo), «The Wealthy Barber» (David Chilton), «Raising Money Smart Kids» (Janet Bodnar), or «How to Ruin your Financial Life» (Ben Stein).

The following list of tips is not exhaustive and Jonathan emphasizes the following statement: «Do not make any personal financial

decisions based on this article without first consulting a U.S. tax, investment or legal professional». Many times advice that is traditionally «good advice» for a Swiss resident can be very harmful (expensive) for a US citizen who lives in Switzerland. Given that, here are some interesting pieces of advice for American citizens living overseas.

- Pension buy-backs to reduce Swiss taxes are bad if it increases your US taxes, check this in advance to avoid double taxation.
- Work with an experienced U.S. tax advisor who is specialized in working with overseas Americans.
- File your US tax return and FBARs annually, even if you don't owe taxes.
- Make sure your Swiss asset manager knows the US tax implications of PFICs, (generally most non US investment funds). Income taxes on the gains can easily

go over 50%. They should also understand income, capital gains, estate, gift, dividends and interest taxes. If they don't they can put you at risk for some very expensive surprises.

- There are tax risks of taking non U.S. dollar mortgages, especially when the dollar is weak.
- Your employer contribution to 2nd pillar should be reported as income on annual your U.S. tax return.
- Review your US will, Swiss inheritance law is different. A non-Swiss can elect to have home country regulations apply.
- Consider equity investing in the US. for better tax reporting and lower fees.
- Don't buy non-US compliant life insurance.
- Keep a U.S. credit card to retain your credit rating; request an annual copy.
- Contact the US Embassy in Bern to get your social security

statements.

- If you have a non-US spouse, know the rules on inter-family gift limitations (for U.S. tax purposes).
- Report 3rd pillars and libre-passage on your FBARs
- Keep good records on 2nd pillar contributions reported on US tax returns; this tax basis can avoid double taxation in the US.
- Starting a non US company has special US tax reporting requirements.
- Don't put money in non US investment funds (because of punitive US tax rates). ■

«I WANT CLIENTS TO GET AN EDUCATION BY WORKING WITH ME, SOMETHING THEY CAN USE WITH OTHER PROFESSIONALS.»

3rd Pillar is not attractive

It is well known that US Citizens face taxation on their worldwide income. It is not well known that «good» advice for residents of Switzerland can be counter-productive for US persons; 3rd Pillar contributions are a good example for three main reasons.

Contributing to a 3rd Pillar reduces Swiss taxes in the year it is made. This savings as well as the growth will be tax deferred, and at the time of retirement withdrawals will likely have a lower tax rate than the year of contribution. For some US tax filers though, a reduction in Swiss Income tax (e.g. by making a 3rd pillar contribution) leads to an increase in US taxes. The result is that the income will likely be double taxed, first in the year of contribution by the US government and upon withdrawal by the Swiss and by the US again for any growth in value.

Most 3rd Pillar accounts have options to buy into different investment funds or keeping cash. If double income taxation is not a deterrent, then the US person should only leave the 3rd Pillar in cash; if they buy an investment fund, they have entered the world of the Passive Foreign Investment Corporation (PFICs.) The PFIC is a nasty part of the US tax code that can under some circumstances have all its income (any growth in value) be taxed at punitive rates by the US government (well over 50% of the gains can be owed in penalties, interest and taxes). A proper discussion on PFICs is lengthy as

are the tax calculations; you need professional tax advice. Now your income is double taxed, your growth will be mostly taxed away in the US and some in Switzerland, do you think it can get worse? Yes it can. If you are not reporting your 3rd Pillar accounts (and income) on your US tax return and on your Foreign Banking Account Reports (FBARs), you can end up paying penalties for each year you don't report the accounts. These will more than wipe out anything you have left and then some. The treaty notes on the Swiss-US treaty states «... Individual savings plans, such as individual retirement accounts in the United States and contributory private savings plans in Switzerland, are not pension plans or other retirement arrangements...» and are subject to annual taxation, in this case, but the US government for income earned in the 3rd Pillar. Double Taxation on the income, punitively high taxation and penalty rates for the gains and the possibility for additional penalties for not filing 3rd pillars on your FBARs makes the 3rd Pillar an unattractive proposition under many circumstances for a US person in Switzerland. Saving early and often is the most important thing to do for a healthy retirement but choose another place to save and invest your money instead of making a big donation to the US Treasury.

Written by Jonathan Lachowitz CFP (Switzerland and USA) and founder of White Lighthouse Investment Management in Lausanne, Switzerland. ■